

## CAHIER DES CHARGES

---

### **NORMANDIE CONNECTEE : cahier des charges du label des Tiers-Lieux Normandie et des Espaces Publics Numériques**

La médiation numérique recouvre l'ensemble des actions mises en œuvre pour favoriser l'accès et l'appropriation des savoirs et des savoir-faire nécessaires dans une société numérique tant dans la vie personnelle que professionnelle des normands. Elle cherche donc à répondre d'une part aux problématiques d'accès au numérique, notamment à travers l'équipement ou la mise à disposition de terminaux donnant accès aux technologies numériques, et d'autre part au besoin d'appropriation de ces outils et à leurs usages en perpétuelle et rapide évolution. Des actions d'accompagnement des usagers (grand public, professionnels, étudiants...) sont conduites afin de rendre possible cette appropriation et pour leur permettre une prise en main des différents outils, aujourd'hui nécessaires au quotidien, et surtout d'en maîtriser les usages.

En complément des investissements massifs de la Région en matière d'accès à l'Internet Très Haut Débit, il s'agit en priorité de mettre en place un continuum cohérent d'outils, de services et d'actions en faveur des usages numériques de la population d'une part, et de la dynamisation des territoires par le numérique d'autre part.

En effet, si l'accès et la prise en main des outils numériques sont des facteurs essentiels d'une société numérique, le numérique et les pratiques associées soulèvent de nombreux enjeux, opportunités ou menaces, souvent nouveaux et en perpétuelle évolution, à anticiper autant que possible et/ou auxquels il convient de s'adapter continuellement. Aussi, au-delà de favoriser l'inclusion des normands au sein d'une société numérique, la Région souhaite développer chez les habitants et les professionnels une culture et une compétence numériques, qui leur permettent d'en appréhender et d'en maîtriser l'ensemble des enjeux et des outils nécessaires à leur quotidien et à leurs activités, et ainsi de devenir acteurs éclairés d'une société numérique choisie et responsable.

C'est la raison pour laquelle la Région souhaite s'engager, dans le cadre d'une convention de coopération avec l'ensemble des structures souhaitant intégrer le réseau Normandie Connectée, en faveur du développement d'une culture numérique pour tous au bénéfice du développement régional.

Ces espaces doivent remplir les conditions suivantes de ce cahier des charges :

#### **I. Conditions d'activité et de services :**

Pour être labélisé et intégrer le réseau Normandie Connectée, le candidat doit s'inscrire dans au moins une des deux options suivantes et en respecter les critères spécifiques :

➤ Tiers-Lieux Normandie :

- Être ouvert au public et proposer au moins un des deux services ci-dessous :
  - Un espace de travail partagé (ou coworking)
  - Des espaces adaptés à des usages flexibles :
    - Un espace de travail comprenant a minima une salle de réunion équipée pour la visio-conférence et/ou web conférence ;
    - Des espaces de travail privés ;

- Un espace de travail partagé ;
  - Des outils mutualisés (imprimantes, logiciels bureautique, téléphonie...).
- Permettre l'accès du tiers-lieu à ses résidents sur une amplitude horaire significative et adaptée aux besoins de ces derniers ;
- Espaces Publics Numériques (EPN) :
- Mettre à disposition des ordinateurs et outils connectés à Internet ainsi que des équipements techniques et pédagogiques adaptés à leurs projets et à leurs actions qui doivent répondre, à minima et de façon cohérente, à un usage tant individuel que partagé, tant occasionnel que régulier ;
  - Mettre en place des dispositifs ad'hoc pour traiter du filtrage et du traçage des connexions Internet. Il devra se conformer aux dispositions légales en vigueur ;
  - Ouvrir au public l'espace au minimum 12 heures par semaine ;
  - Mettre en place des ateliers réguliers d'initiation et d'approfondissement aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique à destination du grand public.
- Pour l'ensemble des candidats :
- S'inscrire dans une dynamique de développement de services complémentaires relevant des thématiques suivantes pour enrichir et consolider cette offre :
    - La fabrication numérique : FabLab, maker space ou mini lab en proposant un panel de machines numériques suffisant et des logiciels adéquats pour permettre d'accueillir des artisans, des étudiants, des chercheurs, des citoyens... pour du prototypage et/ou de la recherche. Les logiciels libres seront à privilégier ;
    - La formation et notamment l'accueil des stagiaires de la formation professionnelle ;
    - L'activité d'un learning lab ;
    - L'incubateur de projets technologiques ;
    - La culture numérique ;
    - L'accès à la télémédecine ou aux droits en matière de e-santé ;
    - L'inclusion numérique ;
    - Le développement de vie de quartier ;
    - L'obtention du Label France Services ;
    - Le numérique responsable ;
    - L'économie circulaire (réemploi de matériaux, réparation, upcycling, ressourcerie, ...).

## II. Conditions techniques :

- Offrir un niveau de connexion minimum « Haut Débit » avec une perspective de « Très Haut Débit » ;
- Intégrer la prévention des risques professionnels dans l'aménagement et l'usage du lieu : nuisances sonores, éclairage adapté, mise à disposition des équipements de protection individuelle...
- Respecter les normes de sécurité adaptées à la catégorie d'ERP concernée

### III. Conditions de fonctionnement :

- Mettre à disposition un(e) animateur(trice) sur un temps suffisant pour accueillir physiquement les usagers plusieurs fois par semaine, créer du lien entre eux, susciter des projets, créer des animations ;
- Impliquer les usagers et résidents dans la gouvernance du lieu et de son animation ;
- Favoriser un accès pour tous. Toute personne doit pouvoir y accéder pour se sensibiliser aux usages numériques ; l'accessibilité PMR est encouragée ;
- Permettre le brassage des publics (le lieu ne peut être spécialisé sur une catégorie de public).

### IV. Conditions participatives / de développement :

- Proposer un lieu de partage et de convivialité afin de mettre à disposition un cadre de travail facilitant les collaborations ;
- Développer la communauté d'usagers et les projets qui peuvent en découler ;
- Valoriser, à travers différents outils de communication, les projets, compétences et savoir-faire des usagers ;
- Contribuer au développement économique du territoire, à son attractivité, à la digitalisation des territoires et à la diffusion d'une culture numérique ;
- Rechercher des coopérations et des mutualisations possibles avec les acteurs du territoire ;
- Inscrire le développement du lieu dans une logique de développement durable, pour favoriser la transition écologique et intégrer les préoccupations liées au respect de l'environnement.